



Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Laboratoire d'Analyse des Politiques de Développement



ACTES DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE DAKAR (CEID)

Améliorer le ciblage des politiques publiques pour une économie solide, inclusive et génératrice d'emplois décents en Afrique

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, 2 et 3 mai 2023

MODÈLES D'OPTIMISATION DES RECETTES FISCALES : CAS DU MODÈLE DU MODÈLE DU PARTENAIRE FISCAL INTÉGRÉ (PFI) APPLIQUÉ AU SECTEUR INFORMEL CAMEROUNAIS*

BONIFACE BOUNOUNG FOUDA, Maître de Conférences à l'Université de Yaoundé 2-Soa/IRIC, Chef de la Section recherche à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun

CLAUDE ALINE ZOBO, Chargée de cours à l'Université de Yaoundé 2-Soa/IRIC ; Chargée du suivi de la Revue camerounaise d'études internationales à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun

RÉSUMÉ : Le secteur informel occupe une place prépondérante tant dans l'organisation sociale que dans les activités économiques de nombreux pays africains. Or ce secteur est presque invisible dans la mobilisation des ressources fiscales de ces Etats car les modèles actuels sont totalement inadaptés à la fiscalisation dudit secteur. A cet effet, nous avons conçu un modèle qui nous a permis de lever les deux contraintes principales imposées par la fiscalisation du secteur informel à savoir les difficultés d'estimation de la base imposable et le poids du coût de recouvrement de l'impôt appliqué à ce secteur. Les simulations effectuées à l'aide de ce modèle appliqué au Cameroun ont permis de voir que les recettes fiscales peuvent croître de près de 245 Milliards F CFA par an hors recettes affectées soit plus de 12,5 % des recettes de 2018. Enfin, des projections pour la période 2019-2023 montrent que si le Cameroun maintient son modèle actuel de fiscalisation, le manque à gagner cumulé pour l'administration fiscale atteindra en 2023, plus de 1653,3 Milliards F CFA.

MOTS-CLÉS : *Secteur informel, secteur formel, recettes fiscales, politique fiscale, modèle PFI*

Les idées et opinions exprimées dans les textes publiés dans les actes de la CEID n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UCAD ou de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

* Nous tenons remercier à remercier MM. Oswald Baboke et Dieudonné Owona Fouda pour leur soutien indéfectible et pluriel.

1- Introduction

Le secteur informel occupe une place prépondérante dans les économies des pays d'Afrique Sub-saharienne. Selon la BAD², en 2014, le secteur informel représentait près de 55 % du Produit Intérieur Brut (PIB) cumulé de l'Afrique subsaharienne. Cette situation n'est pas récente, elle a des fondements historiques bien ancrés dans l'organisation socio-économique des pays d'Afrique. De tout temps, le secteur informel a toujours été considéré comme un segment d'expression des solidarités et d'émancipation économique au niveau local. Mais dès le début des années 80, après la mise en œuvre des Politiques d'Ajustement Structurel (PAS), le secteur informel a connu un nouvel essor en se positionnant comme un amortisseur social des effets dévastateurs des PAS sur la structure économique des pays d'Afrique³ et plus tard, des effets négatifs⁴ de la dévaluation pour les pays de la zone Franc CFA.

Aujourd'hui malgré la reprise économique, le secteur informel reste et demeure prégnant dans les économies des pays d'Afrique pour des raisons multiples. Pour Iman P. (2017), le développement du secteur informel se nourrit des déficiences structurelles et organisationnelles observées dans le fonctionnement des économies d'Afrique. Ces déficiences sont liées à un niveau de chômage élevé, à une ouverture commerciale non maîtrisée, à une absence de lisibilité dans la charge fiscale en vigueur dans le secteur formel et de manière conséquente, à des institutions relativement faibles (corruption, difficultés à appliquer la réglementation...). S'il règne une certaine unanimité sur les causes profondes du développement du secteur informel, la systématisation de ce concept continue de poser quelques difficultés dans la littérature.

En effet, la notion de secteur informel dans une économie est à géométrie variable, elle est polysémique, protéiforme et est souvent utilisée pour désigner des activités à la fois diverses et complexes. Il y a donc une multitude de définitions.

La première est de type sectoriel, elle a été proposée par le BIT en 1972, et définit le secteur informel comme un ensemble de petites entreprises à une échelle restreinte des activités essentiellement familiales, à faible intensité capitalistique exerçant dans des marchés concurrentiels et sans réglementation⁵. La deuxième est de type fonctionnel (Sethuraman, 1981; Bodson et Roy, 1993 ; Charmes, 1990), elle s'est polarisée sur la pauvreté et la marginalité. Le secteur informel est ici défini comme un secteur composé de petites unités s'occupant de produire et de distribuer des biens et services et ayant pour finalité essentielle de créer des emplois au profit des participants à l'entreprise et de leur assurer un revenu, bien que ces unités soient limitées sur le plan du capital, du matériel et de l'humain. Toutes ces définitions multicritères convergent inéluctablement vers la structuration de l'économie informelle.

En effet, la structure de l'économie informelle en Afrique est essentiellement basée sur des activités inhérentes à l'artisanat, aux activités agricoles, au petit commerce, à des petites et moyennes « entreprises » non formellement identifiées par l'État telles que les couturiers, ferrailleurs, mécaniciens, plombiers, maçons, motos-taxis et parfois, voitures-taxis (voire liste complète tableau 6). Souvent appris sur le tas, ces métiers représentent une véritable planche de « salut » pour la majorité de la population active des pays d'Afrique. De nombreuses études du FMI, du BIT ou de l'OCDE⁶ montrent que dans un pays comme le Cameroun, le secteur informel représente plus de 55 % du PIB et occupe plus de 90 % de la population active. Ces tendances sont similaires dans la majorité des pays africains ; par exemple en Afrique du Sud, au Mali, ou en Ethiopie, le secteur informel occupe respectivement, près de 80 %, 70 % et 50 % de la population active. Au Sénégal, le secteur informel constitue pour plus de 60 % du PIB et occupe près de 90 % de la population active. Malgré l'importance du secteur informel dans les économies africaines, il peine à être fiscaliser⁷. Dans un pays comme le Cameroun où le secteur formel ne représente que 45 % du PIB, il a rapporté à l'État en 2017 (hors recettes pétrolières), plus de 1790 Milliards de Fcfa (DGI, 2017) ;

² Perspectives économiques en Afrique 2014, www.africaneconomicoutlook.org

³ Réduction des salaires, diminution des effectifs de la fonction publique, privatisation des entreprises publiques.

⁴ Augmentation des prix des produits importés, et donc augmentation du coût de la vie.

⁵ Il convient de noter que ces unités de production et ces microentreprises qui ne transgressent pas délibérément la réglementation pour exister contrairement aux activités dites illégales telles que la contrebande ou le trafic de drogue.

⁶ Le lecteur intéressé peut consulter les travaux suivants : OECD/IMF/ILO/CIS STAT (2002) ; BIT(2003)

⁷ L'enquête emploi du secteur informel (2010) de l'INS, montre toutefois que seules les communes prélèvent parfois une taxe locale spécifique aux activités du secteur informel dans leurs localités. Mais les montants levés restent dérisoires et sont très souvent distraints du fait d'une absence de traçabilité.

ceci donne une indication du manque à gagner de l'Etat central sur les recettes fiscales potentielles du secteur informel qui représentait en 2017, 55 % du PIB. La question essentielle dans un tel contexte est de savoir comment fiscaliser le secteur informel.

L'objectif général de cette étude est de montrer qu'il est possible de fiscaliser de manière pertinente le secteur informel qu'à travers un changement de paradigme, d'une fiscalité basée sur les recettes réelles vers une fiscalité basée sur les recettes potentielles dont le soubassement théorique est le modèle de l'impôt synthétique modifié. L'objectif spécifique de cette étude est de proposer un modèle qui puisse permettre non seulement d'estimer la base imposable des activités du secteur informel, mais aussi de pouvoir recouvrer efficacement l'impôt y afférent.

Ce travail est organisé ainsi qu'il suit, la section 2 sera consacrée à une revue de la littérature. Dans la section 3, nous présenterons le modèle théorique que nous avons conçu, dans la section 4, nous analyserons les données utilisées et les résultats, puis nous conclurons dans la section 5.

2- Revue de la littérature

L'origine de la fiscalisation du secteur informel peut être attribuée aux travaux d'Allais M. (1977) concernant la mise en place d'un impôt sur le capital. Même si Allais M. (1977) n'évoque pas spécifiquement le secteur informel, son projet consiste toutefois à supprimer l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et les impôts sur les mutations et les successions pour les remplacer par un unique impôt proportionnel sur les biens physiques durables. Il estime que l'impôt ne devrait être payé que par les détenteurs de biens physiques, une sorte d'impôt sur le capital, impersonnel. La base fiscale pour Allais M. (1977) serait la valeur du marché du capital physique détenue par les contribuables. Allant dans le sens d'Allais (1977), Bozio, Dell et Piketty T. (2005) suggèrent que la base fiscale doit intégrer la valeur locative des biens immobiliers, la valeur locative des biens mobiliers et une fraction des recettes.

La limite majeure d'une telle fiscalisation est qu'elle s'appuyait en majorité sur les entreprises qui détiennent le capital physique et moins sur les entreprises qui ont du capital humain et de manière corrélative sur celles qui s'appuient sur la main d'œuvre. Mais en même temps, l'intérêt majeur des travaux d'Allais (1977) réside dans le fait d'être pionnier sur la mise en place d'un impôt basé non plus sur les recettes mais sur les facteurs de production. Or l'impôt sur les facteurs de production déconnecte la fiscalisation des activités du secteur informel d'une contrainte majeure propre à ce secteur, celle de la possibilité technique d'appliquer un impôt à des entreprises n'ayant aucune culture documentaire (facturation, comptabilité).

Au-delà de cette contrainte, la fiscalisation du secteur informel peut paraître pour certains (Charmes, 1980), comme une injustice car ponctionner une partie des revenus d'origine informelle, revient à taxer la grande partie de la population la plus démunie. Mais cette vision « misérabiliste » est en partie caricaturale, du fait de la forte hétérogénéité du secteur informel puisqu'une partie des revenus issus du travail informel est nettement supérieure au revenu moyen (Gautier J.F et al., 2001). Il convient cependant de relever que, contrairement à l'idée commune d'un secteur entièrement en marge de tout impôt ou taxes, les travaux de Morrisson et al. (1994) ont montré que ce secteur n'est jamais totalement exempt de taxes. Morrisson et al. (1994) montrent que si le degré de respect des obligations fiscales varie entre les pays et selon les types d'impôts, l'assujettissement à au moins un impôt pour les microentreprises est toujours important (environ 54% des microentreprises pour le Swaziland à 85 % pour la Tunisie). Ainsi, malgré l'existence d'un impôt applicable aux entreprises du secteur informel, il semble évident qu'une fiscalité calquée sur celle des entreprises du secteur formel serait inadaptée, les entreprises du secteur informel ne pouvant répondre aux exigences d'une fiscalité « moderne », principalement du fait de l'inexistence d'une comptabilité régulière des établissements, ou encore du fait du coût administratif relativement élevé d'une opération de collecte d'un tel impôt.

Au début des années 1990, les premières réformes fiscales sur les petites unités de production ont pris en compte certains de ces contraintes en développant des impôts de types forfaitaires (Thill, 1991 ; Barlow et Snyder, 1993 ; Chambas, 1994 ; Tauber et Tadesse, 1996) dont le principe était de taxer les facteurs de production. Malgré leur faisabilité, ces impôts ont connu un échec en termes de mobilisation de recettes fiscales d'une part, parce qu'ils apparaissaient comme une taxe à l'entrée parfois déconnectée de l'activité économique ; d'autre part, du fait de l'inefficacité de la procédure de collecte de ces impôts.

Ces échecs, couplés aux effets négatifs issus de l'importance du secteur informel sur les économies des pays en termes d'inefficacité des politiques économiques, d'injustice fiscale et de concurrence déloyale avec les acteurs du secteur formel, ont conduit de nombreuses études effectuées au sein du BIT, à rechercher non plus les méthodes de fiscalisation du secteur informel, mais plutôt à développer les stratégies de migration des entreprises du secteur informel vers le secteur formel. Or, réduire l'informalité ne pourrait constituer le fondement d'une politique fiscale, car les raisons de « l'incivisme fiscal » varient d'une entreprise informelle à l'autre.

En effet, dans la galaxie de l'économie informelle, il existe deux grandes catégories de population : celle qui est dans la débrouillardise avec des revenus de subsistance et celle qui mène une ou plusieurs activités génératrices de revenus (AGR) en bonne dynamique.

La première catégorie vit quasi-exclusivement de l'économie informelle, c'est une population qui profite très peu des retombées positives d'une croissance économique non inclusive. La deuxième catégorie qu'on pourrait appeler « le gros secteur informel », bien que relevant de l'économie informelle, fonctionne allègrement au vu et au su de tous, tout se passe comme si elle était hybride. C'est-à-dire une sorte de « zone grise » ou « zone tampon » entre le formel et l'informel. L'originalité de cette catégorie tel que relevée par Mbaye A. et Benjamin N. (2012), est composée de grosses entreprises informelles, en général ignorées en dépit de leur rôle majeur dans le commerce et les services. Ces entreprises ressemblent aux entreprises formelles, mais elles sous-déclarent massivement leur chiffre d'affaires et leur statut fiscal est souvent incertain. Par ailleurs, on observe de plus en plus que certaines entreprises du secteur formel placent stratégiquement une partie de leurs activités dans le secteur informel pour bénéficier des faibles coûts de travail et d'une réglementation laxiste (pas de contrat de travail, pas de protection sociale). Dans un tel contexte, il est nécessaire de développer une fiscalité simplifiée pour taxer le secteur informel ; et l'impôt synthétique, en tant qu'impôt global taxant en une seule fois un ensemble d'éléments, apparaît au demeurant comme un modèle de fiscalisation efficace du secteur informel.

La théorie de la fiscalité optimale permet d'intégrer l'impôt sur les facteurs de production dans un cadre théorique formel qui a permis d'étudier ses propriétés et de mettre en exergue des avantages économiques certains (Ardant, 1971 et 1972). Le principe de l'impôt sur les facteurs de production⁸ a été exposé par Allais (1977) et par nombre d'autres auteurs tels que Musgrave (1987) ; Tanzi (1991) ; Tanzi et Zadka (1993). Grosso modo, l'impôt synthétique n'est pas calculé sur les revenus effectifs, mais sur les revenus potentiels. Contrairement aux systèmes classiques d'imposition des revenus, les revenus perçus par les agents ne sont pas pris en compte, l'impôt étant calculé à partir des dotations en facteurs de production de l'entreprise.

Du point de vue de la théorie de la fiscalité optimale, l'impôt sur les facteurs de production est une solution de premier rang pour la politique fiscale. En effet, comme tout impôt forfaitaire, et contrairement à l'impôt sur le revenu, il permet d'éviter les distorsions dans l'allocation des facteurs. L'optimalité de l'impôt sur les facteurs de production peut être formellement démontrée dans un cadre micro-économique standard, à la fois du point de vue de l'efficacité économique (en réduisant les distorsions) et fiscale (en augmentant les recettes), que du point de vue des inégalités (en termes de redistribution)⁹. Toutefois, la réussite de la mise en place d'un impôt sur les facteurs de production dépend de deux contraintes principales :

- La première contrainte est liée aux difficultés d'estimation de la fonction de production potentielle qui constitue la base imposable. Si le modèle d'impôt synthétique proposé par Allais (1977) où l'impôt est fonction du chiffre d'affaires potentiel, qui lui-même est estimé sur la base de la fonction de production, semble donner des arguments théoriques acceptables sur les éléments d'estimation de la base imposable, cependant, un tel modèle continue de poser des difficultés empiriques liées à la forme de la fonction de production utilisée lorsqu'on l'applique au secteur informel ;

- La deuxième contrainte est liée au poids du coût de recouvrement de l'impôt sur le secteur informel. En effet, le secteur informel est caractérisé par l'existence de très petites unités de production de biens et de services éparpillées. Par conséquent, identifier et recouvrer un impôt dont le montant est

⁸ Il est également connu sous le nom d'« impôt sur le capital » ou de *presumptive tax* (selon la terminologie employée par Allais), ou encore d'« impôt synthétique ».

⁹ Pour des développements mathématiques, le lecteur intéressé peut se référer aux travaux d'Allais M. (1990)

individuellement faible par rapport au coût de recouvrement est non rentable ; d'où le désintérêt de la collecte d'un tel impôt pour l'administration fiscale.

Dans un tel contexte, le modèle approprié pour la fiscalisation du secteur informel est celui qui permet de lever les deux contraintes susmentionnées.

3- Modèle de l'étude : le Modèle du Partenaire Fiscal Intégré (PFI)

Le modèle PFI que nous avons conçu est basé sur le modèle traditionnel de l'impôt synthétique (Allais M, 1977,1990), auquel nous avons introduit trois variantes. La première variante est l'utilisation de la fonction de coût de production pour estimer le chiffre d'affaires potentiel, la deuxième variante est l'endogénéisation du coût de recouvrement de l'impôt, la troisième variante qui est corolaire à la deuxième répond à l'introduction du principe de Henderson (1997) dans la procédure de collecte de l'impôt et qui trouve son opérationnalisation à travers la digitalisation de la procédure de collecte de l'impôt.

A partir de ces améliorations, nous constatons que le modèle PFI permet de résoudre du point de vue théorique et empirique les difficultés d'estimation de la base imposable et la problématique du coût de recouvrement de l'impôt du secteur informel.

3.1- Prise en compte de la difficulté d'estimation d'une base imposable.

Dans les modèles traditionnels de fiscalité, l'impôt est une fonction du chiffre d'affaires effectif ou déclaré, mais dans le modèle PFI, l'impôt est une fonction du chiffre d'affaires potentiel (ca^*), qui lui-même est estimé non plus sur la base de la fonction de production comme exposé par Allais M. (1977), mais plutôt sur la base de la fonction du coût de production. Pour bien comprendre le choix de la fonction du coût de production, nous allons d'abord reprendre l'exemple d'Allais M. (1977) en suivant les étapes suivantes :

Étape 1. La base imposable n'est plus le chiffre d'affaires effectif mais le chiffre d'affaires potentiel, selon l'équation suivante :

$$ta = \delta pq^* = \delta ca^* \text{ avec } \delta \in]0, 1[\quad (1)$$

Avec :

ta : taxe d'activité

ca^* : Le chiffre d'affaires potentiel

q^* : La production potentielle

p : Le prix de la production potentielle

δ : taux d'imposition spécifique, $\delta \in]0, 1[$

Étape 2. Le chiffre d'affaires potentiel est lui-même estimé à partir d'une fonction de production :

Soit $f(K, L) = q^*$, une fonction de production potentielle de la forme Cobb-Douglas : $f(K, L) = q^* = [AK^\alpha L^\beta]$, l'équation (1) qui indique le mode de collecte de l'impôt peut se réécrire de la manière suivante :

$$ta = \delta pq^* = \delta [f(K, L)] p = \delta [AK^\alpha L^\beta] p \quad (2)$$

Or comme p est inconnu, nous le normons à $p = 1$, l'équation (2) devient :

$$ta = \delta [AK^\alpha L^\beta] \quad (3)$$

Avec :

ta : taxe d'activité

δ : taux d'imposition spécifique, $\delta \in]0, 1[$

α : élasticité de production par rapport au capital, $\alpha > 0$

β : élasticité de production par rapport au travail, $\beta > 0$

A : paramètre d'échelle de production

L'équation (3) indique que la base imposable est égale à la valeur de la production à laquelle on applique un taux d'imposition spécifique.

Mais lorsqu'on applique une telle équation dans le secteur informel, elle pose un certain nombre de difficultés empiriques. Tout d'abord, les facteurs de production sont considérés comme substituables, or le secteur informel est constitué majoritairement, selon l'enquête emploi du secteur informel du Cameroun (INS, 2010), à 85 % de très petites unités unipersonnelles de production des biens et des services ayant un capital relativement faible. Donc, une anticipation sur la production correspond à une quantité déterminée des facteurs de production. Une quantité supplémentaire du capital ne modifiera pas forcément la production du fait que celle-ci est fortement contrainte par l'autre facteur, et vis versa pour le travail. Il semble donc plus logique, compte tenu des caractéristiques ci-dessus décrites de considérer que la forme de la fonction de production qui peut servir de base imposable est une fonction de production à facteurs complémentaires de la forme suivante :

$$f(K, L) = q^* = \min \left[\frac{K}{a}, \frac{L}{b} \right] \quad (4)$$

Avec a et b , les proportions d'unités factorielles nécessaires pour produire une quantité potentielle (q^*).

Ainsi l'équation (3) de la taxe d'activité prend la forme suivante :

$$ta = \delta \left(\min \left[\frac{K}{a}, \frac{L}{b} \right] \right) \quad (5)$$

Malgré l'intégration de certaines caractéristiques individuelles du secteur informel, considérer l'équation de la fonction de production comme base imposable du secteur informel serait non pertinente du fait de la contrainte de complémentarité telle que ci-dessus évoquée (qui est très forte dans certains secteurs, comme ceux des moto taxis, la couture, les call box, petite restauration, etc.), la production nécessite la détention minimale d'une certaine quantité de facteurs de production, or les quantités effectivement utilisées sont très souvent sensiblement différentes de la combinaison optimale du fait de l'absence de professionnalisme, ce qui génère des coûts cachés¹⁰ qui ne peuvent être visibles, ni dans la fonction de production encore moins dans une comptabilité inexistante. La seule façon de prendre explicitement en compte ces coûts, c'est de considérer la fonction du coût de production comme base imposable.

Soit $CP(q^*)$, la fonction de coût de production potentielle :

$$CP(q^*) = CV(q^*) + CF \quad (6)$$

Avec CP : coût de production potentielle

CV : coût variable,

CF : coût fixe,

L'équation (6) peut aussi s'écrire de la manière suivante :

$$CP(q^*) = wL + rK \quad (7)$$

Avec w la rémunération du salaire ; r la rémunération du capital.

Supposons la contrainte de complémentarité proche de la linéarité, les relations entre quantités de facteurs et quantités de produits telles que présentées dans l'équation (4) peuvent s'écrire ainsi qu'il suit :

$$K = aq^* \quad \text{et} \quad L = bq^* \quad (8)$$

¹⁰ Pour la petite restauration, ça peut concerner les invendus ; pour les call-box, ça peut concerner les pertes issues des doubles transferts ; pour les tailleurs, ça peut concerner les pertes de tissus pour cause d'erreurs ou de mauvaise gestion de stocks, etc.

En les insérant dans l'équation (7), l'équation du coût de production peut s'écrire de la manière suivante :

$$CP(q^*) = wbq^* + raq^* \quad (9)$$

$$\Rightarrow CP(q^*) = (wb + ra)q^* \quad (10)$$

Cette équation permet de voir que le coût de production varie *in fine* en fonction de la production. Ainsi, en l'absence de la production, le coût de production est nul, ce qui résout du même coup la question des coûts cachés, ceux-ci étant désormais intégrés dans la fonction du coût de production¹¹. Cette équation indique également que, plus on produit, plus on a besoin conjointement des deux facteurs de production, le taux marginal de substitution technique (TMST) étant proche de zéro¹². Dès lors, considérer que le coût de production tel qu'indiqué dans l'équation (10) correspond au minimum du chiffre d'affaires attendu par un acteur menant ces activités dans le secteur informel nous paraît apodictique ; d'où l'équation suivante :

$$CP(q^*) = (wb + ra)q^* = \min(ca^*) \quad (11)$$

L'équation (11) devient l'équation de référence de la base imposable du secteur informel¹³. En appliquant à cette équation le taux d'imposition spécifique, on trouve l'équation ci-dessous :

$$ta = \delta[(wb + ra)q^*] \quad (12)$$

S'il est vrai que d'autres variables telles que le coût de possession des locaux ou l'emploi salarié peuvent entrer dans la définition de la base imposable, il n'en demeure pas moins vrai que la non prise en compte de ces variables dans ce modèle est pertinente du fait des caractéristiques du secteur informel camerounais. D'après l'enquête sur l'emploi dans le secteur informel (EESI) réalisée en 2010 par l'Institut National de la Statistique (INS), la tendance générale des activités du secteur informel se pratique à 86 % dans l'auto-emploi et à plus de 55 % sans les locaux. Par conséquent, à travers le coût de production, on peut estimer le chiffre d'affaires minimum potentiel d'une activité du secteur informel et valablement l'utiliser comme base imposable telle que ci-dessus présentée

3.2 - Prise en compte du coût de recouvrement dans la collecte de l'impôt

Pour comprendre l'importance du coût de recouvrement dans la collecte de l'impôt, il est nécessaire de présenter le rôle différencié de cette variable dans un modèle fiscal.

Nous avons dit plus haut que l'équation (1) représente la base fiscale d'un modèle fiscal. En réalité, cette équation est l'équation principale de tout modèle fiscal y compris le modèle camerounais. Mais dans l'analyse économique, cette équation a une contrainte qui est que, la taxe collectée (*ta*) doit être supérieure à son coût de recouvrement (*cr*). Ce modèle peut s'écrire ainsi qu'il suit :

$$(a) \quad \begin{cases} ta = \delta ca^* & \text{avec } \delta \in]0, 1[& (13a') \\ & s/c & \\ ta > cr & & (13a'') \end{cases}$$

Ce modèle indique que l'Etat collectera une taxe (*tc*) si et seulement si le montant de cette taxe est supérieur à son coût de recouvrement (*cr*). Ceci veut dire, de manière renversée que l'Etat renoncera à collecter un impôt si son coût de recouvrement est supérieur au montant de la taxe à collecter selon le modèle suivant :

¹¹ Prenons le cas de l'absentéisme, celui-ci ne génère aucun coût tout simplement parce qu'il n'y a pas de production lorsque l'agent est absent. De même, pour le couturier, le coût issu de la perte d'un tissu n'entre pas dans la fonction de coût comme base imposable, alors que sa valeur était intégrée dans la fonction de production.

¹² Ce résultat confirme l'idée d'une fonction de production de type complémentaire. A travers la fonction de coût de production, on retrouve le principe de la fonction de production de complémentaire ou le taux marginal de substitution technique est presque égale à zéro.

¹³ Dans la pratique, il est possible d'introduire des effets de seuil sous sectoriels pour mieux tenir compte de leurs caractéristiques particulières.

$$(b) \begin{cases} ta = \delta ca^* \approx 0 & \text{avec } \delta \in]0, 1[\quad (14b') \\ \text{ssi} \\ ta < cr & \quad (14b'') \end{cases}$$

Une analyse pointue du modèle (b)-équation 14- permet en effet de constater que le coût de recouvrement (cr) peut être supérieur à la taxe d'activité car le coût de recouvrement semble être une variable autonome ($\bar{c}r$) et fortement exogène. Ceci permet par conséquent de réécrire le modèle (b) de la manière suivante :

$$(c) \begin{cases} ta = \delta ca^* = 0 & \text{car } \delta = 0 \text{ avec } \delta \in]0, 1[\quad (15c') \\ \text{ssi} \\ ta < \bar{c}r & \text{car } cr = \bar{c}r \quad (15c'') \end{cases}$$

De manière générale, le modèle (c)-équation 15- permet de voir que dans un contexte où le montant de l'impôt à collecter a une faible valeur et où son coût de recouvrement est autonome, il est possible que ce coût soit supérieur à la valeur de cet impôt. Or, cette situation est possiblement observable dans le secteur informel car, ce secteur est caractérisé par de très petites unités de production de biens et de services éparpillées (parfois ambulants) dont l'identification et le recouvrement de l'impôt auquel elles sont redevables sera non rentable. Comme nous l'avons dit plus haut, la collecte de l'impôt peut par conséquent être non rentable car le coût de recouvrement est une variable exogène.

Pour contraindre, le coût de recouvrement à être toujours inférieur à la taxe à collecter, nous introduisons le principe de Henderson (1997)¹⁴. Selon ce principe, la seule façon de créer de la richesse dans un contexte où les coûts de transaction sont supérieurs à la valeur de l'activité, c'est de transférer les ressources à faible valeur vers un usage à valeur supérieure. En d'autres termes, cela veut dire qu'il faut intégrer les coûts de transaction dans la valeur de l'activité. Ainsi, le coût de recouvrement qui était autonome au départ, devient une variable endogène de l'impôt à recouvrer. Il peut s'écrire ainsi $cr = f(ta) = \Omega ta$ avec $\Omega \in]0, 1[$, avec Ω un coefficient appliqué à la taxe d'activité. L'équation (13a'') du modèle (a) peut donc s'écrire ainsi qu'il suit :

$$\begin{aligned} & ta - cr > 0 \text{ car} \\ & cr = \Omega ta, \text{ avec } \Omega \in]0, 1[\quad (16) \\ \Rightarrow ta - \Omega ta > 0 \text{ soit } ta > \Omega tc \quad (17) \end{aligned}$$

L'équation (16) indique que Ω ne peut jamais être égale à zéro dans le modèle PFI, ce qui suggère qu'il y aura toujours un certain coût induit lors du recouvrement de la taxe. Cette équation montre aussi que ce coefficient ne peut non plus être égal à 1, cela indique aussi que dans ce modèle, le coût de recouvrement sera toujours strictement inférieur à la valeur de la taxe à collecter. C'est à ce niveau que le rôle du partenaire fiscal intégré est essentiel car par sa connaissance de son milieu, il permet à l'administration fiscale de rendre endogène un certain nombre de coûts cachés.

Les contraintes imposées à ce paramètre permettent de résoudre le problème du coût de recouvrement comme contrainte à la collecte de l'impôt. Mais d'après Gurbaxani et Whang (1999), cette transformation n'est possible qu'avec la prise en compte des innovations technologiques. Pour ces auteurs, ces innovations technologiques permettent globalement de réduire les coûts de transaction et de coordination en agissant à la baisse sur :

- les coûts de traitement de l'information ;
- les coûts de transfert ;
- les coûts de faire respecter le contrat.

Par ailleurs, ces innovations technologiques permettent également d'accroître les économies d'échelle, par la loi des grands nombres et des économies d'envergure.

Le modèle PFI structurel appliqué au secteur informel s'écrit de la manière suivante :

¹⁴ Economiste anglo-australien, à pas être confondre avec l'économiste américain David R. Henderson.

$$(d) \begin{cases} ta = \delta[(wb + ra)q^*] , \delta \in]0, 1[& (18d') \\ \text{avec} & \\ cr = \Omega ta \text{ où } \Omega \in]0, 1[& (18d'') \end{cases}$$

Mais pour appliquer ce modèle de base au secteur informel camerounais, des ajustements spécifiques sont indispensables car si le système d'équations (18) constitue la base structurelle du modèle PFI, l'analyse du code général des impôts camerounais permet de constater que deux types de taxations ayant des taux différents vont inéluctablement être appliquées au secteur informel : un taux lié à l'acompte et un autre taux lié aux Centimes Additionnels Communaux.

Pour fixer un taux d'imposition spécifique au secteur informel, nous faisons recours à l'article 22 (2) du Code Général des Impôts 2019 qui introduit la notion d'un impôt minimum qui est de 2% du chiffre d'affaires réalisé majoré de 10 % pour les Centimes Additionnels Communaux. Mais comme dans notre modèle, la base imposable est plutôt le coût de production, l'impôt minimum appliqué au secteur informel sera de 2 % du coût de production, majoré de 10 % des Centimes Additionnels Communaux.

Considérons tgc , l'impôt minimum à payer dans le secteur informel et qui est appelé taxe globale à collecter, le nouveau modèle à considérer aura la forme suivante :

$$(e) \begin{cases} tgc = ta + cac & (19d') \\ \text{avec} & \\ cr = \Omega tgc \text{ où } \Omega \in]0, 1[& (19d'') \end{cases}$$

Avec :

ta : la taxe d'activité ou taxe collectée;

cac : les Centimes Additionnels Communaux ;

Or d'après le Code Général des Impôts camerounais, l'équation des centimes additionnels communaux s'écrit de la manière suivante :

$$cac = \sigma ta \text{ avec } \sigma = 0,1 \quad (20)$$

ce qui fait que :

$$tgc = ta + \sigma ta = ta(1 + \sigma) \quad (21)$$

où σ est le taux de taxation pour les centimes additionnels communaux. Le système d'équation (19) peut s'écrire de la manière suivante :

$$(f) \begin{cases} tgc = ta(1 + \sigma) & (22f') \\ \text{avec} & \\ cr = \Omega tgc \text{ où } \Omega \in]0, 1[& (22f'') \end{cases}$$

En remplaçant ta par sa valeur de l'équation (18), on obtient le modèle final PFI suivant :

$$(g) \begin{cases} tgc = (\delta[(wb + ra)q^*]) (1 + \sigma), \delta \in]0, 1[& (23g') \\ \text{avec} & \\ cr = \Omega tgc \text{ où } \Omega \in]0, 1[& (23g'') \end{cases}$$

Sous sa forme réduite, le modèle PFI appliqué au secteur informel camerounais aura la forme suivante :

$$(h) \begin{cases} tgc = \delta CP (1 + \sigma), \text{ où } \delta \in]0, 1[\text{ et } \sigma = 0,1 & (24h') \\ \text{avec} & \\ cr = \Omega tgc \text{ où } \Omega \in]0, 1[& (24h'') \end{cases}$$

où tgc est la taxe globale à collecter, CP est le coût de production, cr est le coût de recouvrement, δ est le taux d'imposition spécifique, σ est le taux en vigueur pour les centimes additionnels, Ω est le paramètre constant appliqué à la taxe à collecter pour les coûts de transaction

Pour obtenir le montant de la taxe globale nette collectée, $tgnc$, il faut retirer le coût de recouvrement selon l'équation suivante :

$$tgnc = tgc - \Omega tgc = tgc(1 - \Omega) \quad (25)$$

En remplaçant la taxe globale à collecter de l'équation (25) par sa formulation de l'équation (24), l'équation de taxe globale nette collectée aura la forme suivante :

$$tgnc = [\delta CP (1 + \sigma)] (1 - \Omega) \quad (26)$$

Pour calculer le montant de la taxe globale nette collectée, il faut intégrer le nombre de personnes exerçant leurs activités dans le secteur informel.

Soit p_i , le nombre de personnes travaillant dans la branche i du secteur informel et $tgnc_i$, la taxe globale nette collectée dans la branche i , la taxe globale nette journalière- $tgnc(j)$ - attendue provenant de l'ensemble des 44 branches du secteur informel peut s'écrire de la manière suivante :

$$tgnc(j) = tgnc_1 * p_1 + tgnc_2 * p_2 + \dots + tgnc_n * p_n \quad (27)$$

⇒

$$tgnc(j) = \sum_{i=1}^{i=44} tgnc_i * p_i \quad (28)$$

De manière conséquente,

- l'équation de la taxe globale nette mensuelle - $tgnc(m)$ - attendue pour l'ensemble des populations exerçant dans les 44 branches du secteur informel s'écrira ainsi qu'il suit :

$$tgnc(m) = \left(\sum_{i=1}^{i=44} tgnc_i * p_i \right) JT \quad (29)$$

Avec JT : le nombre de jours travaillés par mois.

- l'équation de la taxe globale nette annuelle - $tgnc(a)$ - attendue pour l'ensemble des populations exerçant dans les 44 branches du secteur informel s'écrira ainsi qu'il suit :

$$tgnc(a) = \left[\left(\sum_{i=1}^{i=44} tgnc_i * p_i \right) JT \right] M \quad (30)$$

Avec M : le nombre de mois travaillés par an.

Il convient de noter que la formulation de l'équation des recettes présentée à l'équation (28) permet l'existence d'une taxation différenciée entre les différentes branches du secteur informel.

Pour calculer le coût de recouvrement, nous appliquons la même méthode de calcul ci-dessus utilisée.

Soit cr_i , le coût de recouvrement de la taxe dans le secteur i , le coût de recouvrement global dans l'ensemble des 44 branches du secteur informel est obtenu de manière successive ainsi qu'il suit :

Pour l'équation du coût de recouvrement journalier on aura :

$$cr(j) = \sum_{i=1}^{i=44} cr_i * p_i \quad (31)$$

L'équation ci-dessus n'intègre pas le fait que certaines branches du secteur informel sont fortement digitalisées et donc ne génèrent pas de manière endogène des coûts de recouvrement ; c'est le cas des sous-secteurs 35 et 44 correspondants aux call box et mobile money (voir tableau 6). En effet, dans ces deux branches, la taxe à collectée peut être prélevée, « d'autorité », des comptes de gestion automatiquement à la fin de la journée.

En intégrant cette nouvelle hypothèse, l'équation (31) du coût de recouvrement journalier peut se réécrire de la manière suivante :

$$cr(j) = \sum_{i=1}^{i=42} cr_i * p_i \quad (32)$$

- l'équation du coût de recouvrement mensuel - $cr(m)$ - s'écrira ainsi qu'il suit :

$$cr(m) = \left(\sum_{i=1}^{i=42} cr_i * p_i \right) JT \quad (33)$$

Où JT est le nombre de jours travaillés par mois.

- l'équation du coût de recouvrement annuel - $cr(a)$ - s'écrira ainsi qu'il suit :

$$cr(a) = \left[\left(\sum_{i=1}^{i=42} cr_i * p_i \right) JT \right] M \quad (34)$$

Où M est le nombre de mois travaillés par an.

4- Analyse des données et des résultats

Comme nous l'avons dit plus haut, les résultats présentés ont été obtenus en appliquant le modèle PFI à la branche des motos taxis, puis nous les avons extrapolé aux 44 autres branches.

Les données concernant le sous-secteur des motos-taxis ont été recueillies après une enquête menée auprès de 100 motos-taxis dans trois localités de Yaoundé (Odza petit-marché, Mendong, et Mimboman-château). Il s'est dégagé Grossomodo trois groupes de motos-taxis qui ont été classés en fonction des horaires de travail¹⁵.

Les variables du tableau 1 ont été identifiées lors de l'enquête de terrain. Ces variables constituent les différents éléments du coût de production du service, elles représentent en quelque sorte les dépenses incompressibles, chez la majorité des conducteurs de motos taxis interrogés (90%). Ces variables sont : l'amortissement financier (le coût de l'emprunt), l'essence, l'huile moteur, l'alimentation (nourriture, eau et/ou bière) du conducteur, la cigarette et le crédit du téléphone.

Tableau 1 : Variables de la fonction du coût de production

Éléments du coût des facteurs de production	K (F CFA)			L (F CFA)		
	G [†] .1	G [†] .2	G [†] .3	G.1	G.2	G.3
Horaires de travail	6h-22h	7h-20h	10h18h	6h-22h	7h-20h	10h18h
Libellé						
<i>Amortissement</i> [‡]	700	700	700			
<i>Essence</i>	3000	2600	2000	-		
<i>Huile de moteur</i>	100	100	100	-		
<i>Nourriture</i>	-	-	-	1000	900	700
<i>Eau/bière</i>	-	-	-	500	500	500
<i>Cigarette</i>	-	-	-	300	300	300
<i>Crédit-téléphone</i>	-	-	-	500	500	500
Total	3800	3400	2800	2300	2200	2000

Notes : G[†].1 G[†].2 G[†].3 indiquent respectivement les groupes 1, 2 et 3 de l'échantillon.

Source : auteur, enquête menée auprès de 100 motos-taxis

‡ : Le système d'amortissement linéaire a été retenu, il est obtenu en divisant la valeur de la moto ($V_0=500.000$ Fcfa) par la durée d'amortissement ($n=360*2$). La moto est supposée être amortie au bout de deux ans d'utilisation. La valeur de l'amortissement est arrondie à la dizaine supérieure.

Source : auteur, enquête menée auprès de 100 motos-taxis

‡ : Le système d'amortissement linéaire a été retenu, il est obtenu en divisant la valeur de la moto ($V_0=500.000$ Fcfa) par la durée d'amortissement ($n=360*2$). La moto est supposée être amortie au bout de deux ans d'utilisation. La valeur de l'amortissement est arrondie à la dizaine supérieure.

Tableau 2 : Coût de production des trois groupes de motos-taxis retenus

Groupes de motos-taxis	G.1		G.2		G.3	
	K (F CFA)	L (F CFA)	K (F CFA)	L (F CFA)	K (FCFA)	L (FCFA)
Horaires de travail	6h-22h		7h-20h		10h18h	
Libellé						
Coût des facteurs	3800	2300	3400	2200	2800	2000
Coût total de production (CP)	6100		5600		4800	
Coût moyen de production	5 500					
Production en valeur [‡] (Pv)	20 000		11 000		8 000	
Production moyenne	13 000					
Coefficient du facteur K (a)	0,19	-	0,30	-	0,35	-
Coefficient du L (b)	-	0,11	-	0,2	-	0,25

¹⁵ En fait, les horaires de travail déterminent l'intensité de l'utilisation de certains inputs qui eux-mêmes entrent dans le calcul du coût de production.

Marge brute	13 900	5400	3200
Marge brute moyenne		7500	

Source : auteur, enquête menée auprès de 100 motos-taxis

‡ Cette variable est prédéterminée, mais théoriquement, elle est le produit du prix d'une course (pc) avec le nombre de courses effectuées (nc) par la moto-taxi. Il est possible de reconstituer cette dernière variable (nc) étant donné que le prix moyen de la course est de 150 Fcfa.

Le tableau 2 montre que l'agent représentatif des motos-taxis a un coût moyen de production de 5500 Fcfa, tandis que sa production moyenne en valeur est de 13 000 Fcfa. Ce tableau montre aussi que la marge brute varie entre 3200 Fcfa et 13 000 Fcfa. Le calcul du taux de marge moyen nous a permis de voir que pour chaque unité de production, en moyenne plus de la moitié (57,6%) constitue la marge brute.

Le tableau 2 indique par ailleurs que trois variables peuvent servir de base imposable : le coût moyen de production qui peut être considéré comme un proxy du chiffre d'affaires minimum, la production moyenne en valeur, un proxy du chiffre d'affaires potentiel, et la marge brute moyenne, un proxy de la marge brute potentielle. Mais compte tenu d'une forte variance des revenus¹⁶ des acteurs du secteur informel, nous avons choisi d'utiliser pour nos simulations uniquement le chiffre d'affaires minimum estimé capté à travers le coût moyen de production car l'impôt est ici considéré comme une variable du coût de production et non comme une pénalité à la production, ce qui aurait été le cas si la base imposable avait été la production en valeur ou la marge brute.

Dans le tableau 3, nous fixons à 2 % le taux global d'imposition spécifique (δ) appliqué au secteur informel car dans le secteur formel, le taux d'acompte fiscal est de 2 % du chiffre d'affaires, même s'il y a une régularisation de 14 % du bénéfice de référence en fin d'exercice. Par ailleurs, comme cela a été ci-dessus évoqué, conformément à la réglementation fiscale camerounaise, le montant obtenu de la taxe est augmenté de 10 % pour les Centimes Additionnels Communaux. D'après le tableau 3, la taxe globale brute collectée (tgc) est de 121 Fcfa, sachant que le coefficient de recouvrement (Ω) est de 20 % de la taxe brute collectée, le coût de recouvrement de la taxe sera de 24,2 Fcfa par agent représentatif, ce qui fait une taxe globale nette collectée de 96,8 Fcfa. Ce tableau indique également que les Centimes Additionnels Communaux qui sont une proportion supplémentaire de la taxe globale nette collectée sont de 9,68 Fcfa.

Tableau 3 : Calculs et calibration du modèle PFI

Intitulées	Valeur (base imposable CMP* = 5500 F CFA)
Taux d'imposition spécifique (δ)	2 %
Paramètre appliqué à la taxe collectée (Ω)	20 %
$tgc_i = (\delta[(wb + ra)q^*]) (1 + \sigma)$	121 F CFA
$cr_i = \Omega tgc_i$	24,2 F CFA
Taxe globale nette collectée, $tgnc_i = tgc_i - \Omega tgc_i$	96,8 F CFA
Taux des centimes additionnels communaux (σ)	10 %
$cac_i = \sigma tgnc_i$	9,68 F CFA
Taxe globale nette collectée hors cac = $tgnc_i - cac_i$	87,12 F CFA

Notes Tgc : taxe globale collectée ; cr : coût de recouvrement ; cac : centimes additionnels communaux, CMP* : Coût Moyen de Production ;

Source : Calculs de l'auteur à partir des données d'enquête.

¹⁶ Ces revenus sont largement tributaires du type, du lieu et même de la période d'activité. Tout ceci rend les revenus très instables et les agents économiques évoluant dans ce secteur très sensibles à toute taxation.

Le tableau 4 montre que la taxe globale nette collectée pour la branche moto taxi par an et par agent représentatif est de 29 040 Fcfa dont 2904 Fcfa de Centimes Additionnels Communaux.

Pour pouvoir avoir la taxe globale nette collectée dans l'ensemble des 44 branches du secteur informel considéré pour tous les agents y travaillant, nous allons émettre un certain nombre d'hypothèses :

- La première est que l'Etat prélève le même montant pour chaque agent représentatif des 44 sous-secteurs ci-dessus indiqués (*tgnc*) telle que :

$tgnc = tgnc_1 = tgnc_2 = tgnc_3 = \dots = tgnc_n$ de manière à ce que l'équation (28) s'écrive de la manière suivante :

$$Tgnc(j) = tgnc \sum_{i=1}^{i=44} p_i \quad (35)$$

- La deuxième hypothèse est que les 44 branches considérées concernent l'emploi total du secteur informel telle que :

$$\sum_{i=1}^{i=44} p_i = P \quad (36)$$

P: étant l'emploi total du secteur informel.

Considérant ces deux hypothèses, l'équation (35) permettant de calculer la taxe globale nette collectée de manière journalière s'écrit ainsi :

$$Tgnc(j) = tgnc * P \quad (37)$$

Le tableau 5 montre que la taxe globale nette collectée pourrait rapporter plus de 246 milliards de Fcfa par an si elle est appliquée sur l'ensemble du territoire. Ce qui représenterait entre 12% et 13 %¹⁷ des recettes internes non pétrolières hors recettes affectées respectivement par rapport à 2017 et 2018. Mais si on applique cette taxe uniquement dans la zone d'intense activité économique du Cameroun qui, selon l'INS, représente plus de 85 % de l'activité économique, cette taxe rapporterait environ 209 milliards de Fcfa par an.

Tableau 4 : Taxe globale nette collectée pour un acteur représentatif de la branche des motos-taxis

Intitulés	<i>tgnc_i</i> par jour (a) (F CFA)	Nombre de jours par mois (b)	<i>tgnc_i</i> mensuelle <i>c=a*b</i> (F CFA)	<i>tgnc_i</i> annuelle <i>d=c*12</i> (F CFA)
Montant donc	96,8	25	2420	29 040
cad	9,68		242	2904

Notes *Tgnc* : taxe globale nette collectée

cad : centimes additionnels communaux

Source : Calculs de l'auteur

Tableau 5 : Taxe globale nette collectée dans toute la population du secteur informel dans les 44 branches considérées

Intitulés	<i>tgnc</i> par jour (a) (F CFA)	Nombre de jours par mois (b)	<i>tgnc</i> mensuelle <i>c=a*b</i> (F CFA)	<i>tgnc</i> annuelle <i>d=c*12</i> (F CFA)
Montant	96,8	25	2420	29 040
Nombre de personnes travaillant dans le secteur informel (P)	Ensemble	8,48 Millions		
	Zone urbaine [‡]	6,78 Millions		
	Zone rurale	1,7 Million		
	ZIAE [†]	7,2 Millions		
	Ensemble	0,82 Milliard	20,52 Milliards	246,25 Milliards

¹⁷ En 2017, la Direction générale des impôts a mobilisé en termes de ressources internes hors recettes affectées 1790,4 Milliards de Fcfa (Rapport d'activité DGI, 2017). Une note de la DGI a évalué à 1976,8 Milliards de recettes pour 2018.

Montant total	Zone urbaine [‡]	0,65 Milliard		16,40 Milliards	196,89 Milliards
	Zone rurale	0,16 Milliard		4,11 Milliards	49,36 Milliards
	ZIAE [†]	0,69 Milliard		17,42 Milliards	209,08 Milliards

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'INS, EESI, 2010

Notes : [‡]. Le coefficient d'ajustement urbain est introduit pour corriger le fait que plus de 80 % de l'activité du secteur informel considéré est effectuée en zone urbaine. Ce coefficient permet d'estimer les recettes de la taxe collectée en fonction des zones de localisation des activités.

[†] : La zone d'intense activité économique (ZIAE) est l'espace qui couvre 5 régions : Littoral, Centre, Ouest, Sud-Ouest, Nord-Ouest. Cet espace pèse à elle toute seule plus de 85 % de l'activité économique du Cameroun.

Le tableau 6 montre que les Centimes Additionnels Communaux (CAC) s'élèveront à plus de 24 milliards de Fcfa sur l'ensemble du territoire et à plus de 20 milliards uniquement pour la zone d'intense activité économique ; ce qui représenterait plus de 15 % des recettes affectées aux Collectivités Territoriales Décentralisées et près de 20% des Centimes Additionnels Communaux pour l'année 2017¹⁸.

Par ailleurs, des simulations effectuées sur la base du modèle PFI, en recourant au taux annuel moyen de variation sur la période 2011-2023, montre que les recettes fiscales vont s'accroître à un rythme croissant. D'après la figure 1, l'écart entre les recettes simulées avec le modèle PFI et les recettes actuelles projetées ne cesse de croître. De même, une simulation du manque à gagner de l'Etat sur la période 2018-2023, permet d'observer qu'en 2023, le manque à gagner cumulé de l'Etat se situerait à plus de 2100 Milliards de F CFA ; notons que le manque à gagner déjà enregistré par le Cameroun dans la période 2011-2017, est évalué à 1322,5 milliards de Fcfa.

Tableau 6 : Evaluation des centimes additionnels communaux dans l'ensemble des 44 branches du secteur informel

Intitulés		cad _i par jour (a=σ * tgcni) (F CFA)	Nombre de jours par mois (b)	cad _i mensuels c=a*b F CFA)	cad _i annuels d=c*12 (F CFA)
Montant		9,68	25	242	2 904
Nombre de personnes travaillant dans le secteur informel (P)	Ensemble	8,48 Millions			
	Zone urbaine [‡]	6,78 Millions			
	Zone rurale	1,7 Million			
	ZIAE [†]	7,2 Millions			
Montant total	Ensemble	82,08 Millions		2,05 Milliards	24,62 Milliards
	Zone urbaine [‡]	65,63 Millions		1,64 Milliard	19,68 Milliards
	Zone rurale	16,45 Millions		0,41 Milliard	4,93 Milliards
	ZIAE [†]	69,69 Millions		1,74 Milliard	20,90 Milliards

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'INS, EESI, 2010

Notes : [‡]. Le coefficient d'ajustement urbain est introduit pour corriger le fait que plus de 80 % de l'activité du secteur informel considéré est effectuée en zone urbaine. Ce coefficient permet d'estimer les recettes de la taxe collectée en fonction des zones de localisation des activités.

[†] : La zone d'intense activité économique (ZIAE) est l'espace qui couvre 5 régions : Littoral, Centre, Ouest, Sud-Ouest, Nord-Ouest. Cet espace pèse à elle toute seule plus de 85 % de l'activité économique du Cameroun.

¹⁸ En 2017, le rapport annuel de la Direction Général des impôts montre que les recettes affectées au CTD étaient de 158,72 Milliards de F CFA. Les centimes additionnels communaux collectés étaient évalués à 121,8 Milliards de F CFA. (DGI, 2017)

Tableau 7 : Evaluation du coût de recouvrement dans l'ensemble des 44 branches pour toute la population du secteur informel

Intitulés	<i>cr</i> par jour (a) (F CFA)	Nombre de jours par mois (b)	<i>cr</i> mensuel c=a*b (F CFA)	<i>cr</i> annuel d=c*12 (F CFA)
Coût de recouvrement par agent par sous-secteur	24,2	25	605	7 260
Nombre de personnes travaillant dans le secteur informel (P)	Ensemble	8,48 Millions		
	Zone urbaine [‡]	6,78 Millions		
	Zone rurale	1,7 Million		
	ZIAE [†]	7,2 Millions		
Montant total	Ensemble	0,20 Milliard	5,13 Milliards	61,56 Milliards
	Zone urbaine [‡]	0,16 Milliard	4,10 Milliards	49,22 Milliards
	Zone rurale	0,04 Milliard	1,01 Milliard	12,34 Milliards
	ZIAE [†]	0,17 Milliard	4,435 Milliards	52,27 Milliards

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'INS, EESI, 2010

Notes : [‡]. Le coefficient d'ajustement urbain est introduit pour corriger le fait que plus de 80 % de l'activité du secteur informel considéré est effectuée en zone urbaine. Ce coefficient permet d'estimer les recettes de la taxe collectée en fonction des zones de localisation des activités.

[†] : La zone d'intense activité économique (ZIAE) est l'espace qui couvre 5 régions : Littoral, Centre, Ouest, Sud-Ouest, Nord-Ouest. Cet espace pèse à elle toute seule plus de 85 % de l'activité économique du Cameroun.

Tableau 7 : Ventilation du coût de recouvrement dans l'ensemble des 44 branches pour toute la population du secteur informel

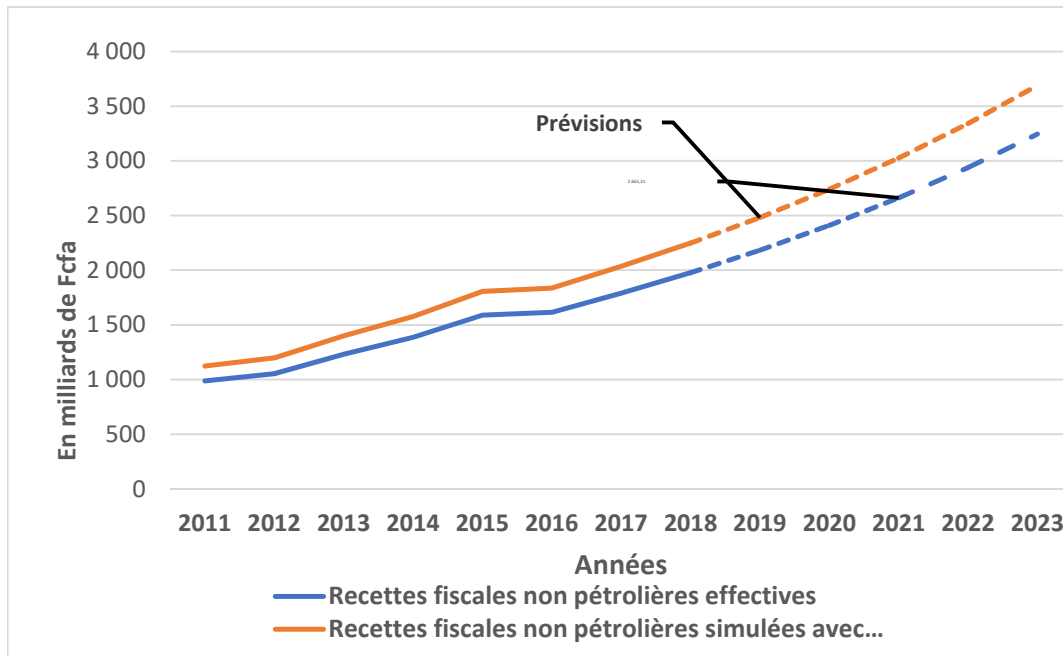
Éléments du coût de recouvrement		<i>cr</i> par jour (a) (F CFA)	Nombre de jours par mois (b)	<i>cr</i> mensuel c=a*b (F CFA)	<i>cr</i> annuel d=c*12 (F CFA)
		24,2	25	605	7 260
Coût de recouvrement (cr)	Ensemble	0,20 Milliard		5,13 Milliards	61,56 Milliards
	Zone urbaine [‡]	0,16 Milliard		4,10 Milliards	49,22 Milliards
	Zone rurale	0,04 Milliard		1,01 Milliard	12,34 Milliards
	ZIAE [†]	0,17 Milliard		4,435 Milliards	52,27 Milliards
Frais de Gestion	Clé de répartition	10 %			
	Ensemble	20 Millions		0,50 Milliard	6 Milliards
	Zone urbaine [‡]	16 Millions		0,40 Milliard	4,8 Milliards
	Zone rurale	4 Millions		0,10 Milliards	1,20 Milliard
	ZIAE [†]	17 Millions		0,42 Milliards	5,10 Milliards
Frais d'incitation	Clé de répartition	90 %			
	Ensemble	180 Millions		4,5 Milliards	54 Milliards
	Zone urbaine [‡]	144 Millions		3,6 Milliards	43,2 Milliards
	Zone rurale	36 Millions		0,9 Milliards	10,8 Milliards
	ZIAE [†]	153 Millions		3,82 Milliards	45,9 Milliards

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'INS, EESI, 2010

Notes : [‡]. Le coefficient d'ajustement urbain est introduit pour corriger le fait que plus de 80 % de l'activité du secteur informel considéré est effectuée en zone urbaine. Ce coefficient permet d'estimer les recettes de la taxe collectée en fonction des zones de localisation des activités.

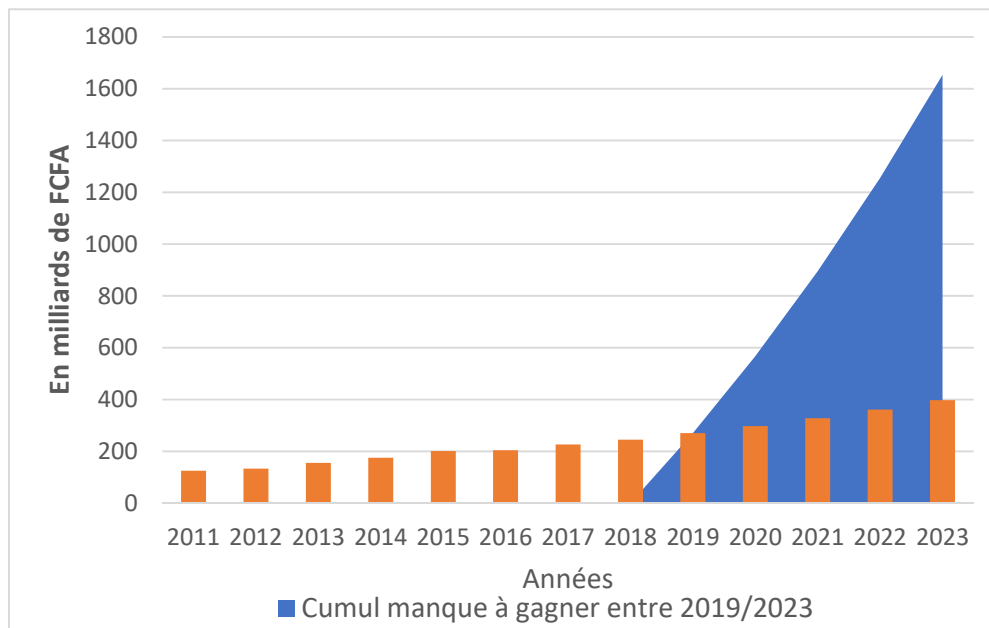
[†] : La zone d'intense activité économique (ZIAE) est l'espace qui couvre 5 régions : Littoral, Centre, Ouest, Sud-Ouest, Nord-Ouest. Cet espace pèse à elle toute seule plus de 85 % de l'activité économique du Cameroun.

Figure 1 : Evolution comparée des recettes fiscales non pétrolières effectives et simulées avec le modèle PFI entre 2011 et 2023



Notes : Recettes fiscales internes hors fiscalité pétrolière
 Source : Auteur à partir des données de la DGI (2017)

Figure 2 : Evolution du manque à gagner du Cameroun entre 2011 et 2023 et son cumul entre 2019 et 2023



Source : Auteur à partir des données de la DGI (2017)

5- Conclusion

Le secteur informel occupe une place prépondérante dans la structure économique des pays d'Afrique. Par conséquent, toute politique économique qui se veut efficace en Afrique doit inéluctablement intégrer cette donnée fondamentale. Or, on constate que la politique fiscale de nombreux pays africains est essentiellement assise sur le secteur formel, alors que le secteur informel, dont la contribution sur le PIB est pourtant plus élevée, en échappe. Cette situation est due au fait que les modèles de fiscalisation calqués sur le secteur formel sont totalement inopérants lorsqu'on les applique au secteur informel à cause principalement de l'inexistence d'une comptabilité régulière au sein des entreprises ou encore du fait des coûts administratifs relativement élevés d'une opération de collecte d'un tel impôt.

Afin rendre visible du point de vue fiscale cette partie de l'économie, de nombreux pays africains aidés en cela par les organismes internationaux tels que le BIT, l'OCDE ou la Banque mondiale, ont construit des modèles indirects dont la première étape était la migration des entreprises du secteur informel vers le secteur formel et la deuxième étape, leur fiscalisation effective. Mais à ce jour, non seulement la contribution du secteur informel dans le PIB n'a pas reculé, on a plutôt constaté qu'elle a même continué de croître dans de nombreux pays africains. Cette incapacité de ces modèles à fiscaliser le secteur informel engendre un manque à gagner considérable pour ces pays et du même coup, les contraint à exercer une pression fiscale plus forte sur les entreprises du secteur formel, ce qui constitue une trappe à la croissance économique.

L'objectif de cette étude était de développer un modèle économique (ou économétrique) qui puisse permettre de fiscaliser de manière efficace le secteur informel. A partir des deux contraintes spécifiques imposées par la fiscalisation du secteur informel, en termes de difficultés d'estimation de la base imposable et à travers le poids du coût de recouvrement de l'impôt appliqué à ce secteur, nous avons conçu le modèle du Partenaire Fiscal Intégré (PFI). Ce modèle est basé sur deux principes essentiels : primo, l'estimation de la base imposable est faite non plus à partir de la fonction de production, mais à partir de la fonction de coût de production en relation avec les partenaires fiscaux sectoriels ; secundo, l'endogénéisation du coût de recouvrement de l'impôt, à travers la digitalisation de la procédure de collecte de l'impôt.

Appliqué aux 44 branches recensées du secteur informel au Cameroun, le modèle PFI a permis de constater que l'administration fiscale camerounaise peut récolter plus de 20 milliards de recettes supplémentaires par mois, soit environ 246,25 Milliards F CFA par an. Des simulations spécifiques appliquées à la zone d'intense activités économiques du Cameroun constituée des régions du Littoral, Centre, Ouest, Sud-Ouest et Nord-Ouest, ont montré que les recettes fiscales annuelles pouvaient croître de plus de 209 milliards de F CFA, soit plus de 11% des recettes totales de 2017, hors recettes affectées.

Certaines recettes affectées telles que les Centimes Additionnels Communaux pouvaient également augmenter du même coup. Les simulations issues du modèle PFI montrent une augmentation annuelle de plus de 24 Milliards F CFA, soit plus de 15% des ressources affectées aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en 2017, ou plus de 50 % de la subvention que l'Etat a accordée à ces CTD en 2019¹⁹.

Des projections, hors taux de croissance, effectuées sur la période 2019-2023 montrent que si le Cameroun maintient son modèle actuel de fiscalisation, le manque à gagner cumulé pour l'administration fiscale atteindra en 2023, plus de 1643,3 Milliards de F CFA (figure 2).

¹⁹ La subvention de l'Etat en 2019 au titre de la Dotation Générale à la Décentralisation (DGD) est de 49 Milliards de F CFA.

En conclusion, nous constatons que la mise en place d'un modèle efficace pour la fiscalisation du secteur informel est une nécessité impérieuse non seulement pour le Cameroun, mais aussi pour l'ensemble des pays d'Afrique où ce secteur occupe une place dominante.

Table 8 : Répartition des activités du secteur informel

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Secteur de la production	Secteur de l'art	Secteur du service	Secteur de change
1. Agriculture 2. Menuiserie 3. Fabrique parpaing et autres pièces d'art 4. Menuiserie bois 5. Menuiserie métal 6. Maçonnerie 7. Aviculture 8. Porciculture 9. Pisciculture 10. Boviculture 11. Oviculture 12. Capriculture 13. Apiculture 14. Cuniculiculture 15. Caniculture 16. Pêche (poissons, crevettes, etc)	17. Bijouterie 18. Sculpture 19. Tissage 20. Broderie 21. Cordonnerie 22. Peinture artistique 23. Maroquinerie	24. Restauration populaire 25. Vente des livres d'occasion 26. Vente de friperie 27. Vente de tissus non cousus 28. Barbecue-viande et volaille (porc, poulet, bœuf) 29. Barbecue-poisson, etc. 30. Motos taxis 31. Autres transports urbains non enregistrés 32. Coiffure 33. Couture 34. Secrétariat-bureautique 35. Call box 36. Garagiste auto 37. Garagiste moto 38. Réparation de roues auto et moto 39. Vente de pièces auto et moto 40. Réparation appareils électroniques et électroménagers 41. Vente des fruits et aliments 42. Laverie artisanale	43. Change 44. Mobile money

Source : Enquête auteur,

Références bibliographiques

Agence Française de Développement, *l'Economie informelle dans les pays en développement*, Conférences & Séminaires, décembre 2012, 366 p.

Allais M. (1990), *Pour la réforme de la fiscalité*, Paris, coll. « Éditions juridiques et économiques, Éd. Clément Juglar.

Allais M., *L'impôt sur le capital et la réforme monétaire*, Paris, Editions Hermann., 1977, 367p.

Ardant G. (1971), *Histoire de l'impôt, livre I : De l'Antiquité au xvif siècle*, Paris, Éd. Fayard, coll. « Les grandes études historiques », 634 p.

Ardant G. (1972), *Histoire de l'impôt, livre II : Du xv au xx siècle*, Paris, Éd. Fayard, coll. « Les Grandes Études historiques », 869 p.

BIT, « Mesure de l'économie informelle » in, *Economie informelle et travail décent : Guide de Ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité*, Genève : BIT, 2013, pp.38-57.

Bodson P. & Roy P.M. (eds.), *Politiques d'appui au secteur informel dans les pays en développement*, Paris : Economica, 1993.

Centre International pour la Fiscalité et le Développement (CIFD), « Fiscalisation de l'Economie informelle : défis, possibilités et équations en suspens », Centre International pour la Fiscalité et le Développement (CIFD), N°3, Octobre 2013, 47 p.

Chambas (1994), *Fiscalité et développement en Afrique subsaharienne*, Paris, Economica, Ministère de la Coopération.

Charmes J. (1980), Développement du secteur informel non structuré, *Revue Tiers Monde*, n° 82, Paris.

Charmes J., « L'emploi informel : méthodes et mesures », *Cahiers du GRATICE*, n°22, Université Paris XII, 2002, pp.9-35.

Charmes J., « Quelles questions pour définir et mesurer l'emploi informel dans les enquêtes auprès des ménages ? », *Bulletin des statistiques du travail*, 1990-2, BIT, Genève, pp.IX-XI.

Charmes J., « Secteur informel et emploi informel au Maghreb », in *Musette MS* et Charmes J (eds.), 2006, pp.11-26.

Charmes J., « Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel », in Turnham D., Salomé B. et Schwarz A., *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE, 1990.

De Soto H., *L'autre sentier, la révolution de l'informel dans le tiers monde*, Paris, La découverte, 1994, 244 p.

DGI, « Rapport annuel 2017 », Yaoundé : DGI, 116p.

DGI, « Code Général des impôts 2019 », Yaoundé: DGI, 835p.

Gautier J.-F., *L'informel est-il une fraude fiscale ? Une analyse micro-économétrique de la fraude fiscale des micro-entreprises à Madagascar*, Document de Travail, 2000, 43p.

Gautier J.F., Rakotomanana F., & Roubaud F., « L'impôt sur les facteurs de production est-il une solution pour fiscaliser les entreprises informelles ? », *Document de travail, Centre de Recherche en Economie du Développement*, 2010, 32p.

Gautier J.F., Rakotomanana F., & Roubaud F., « La fiscalisation du secteur informel : recherche impôt désespérément », *Revue Tiers Monde*, n°168, 2001, pp.795-815 ;

Iman P., « L'économie informelle en Afrique subsaharienne », *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne*, Washington : FMI, 2017, 18p.

Institut National de la Statistique, Enquête, emploi du secteur *informel 2010*, *Ecam*, Yaoundé :INS, 2010,

Institut National de la Statistique, *Le secteur informel dans l'agglomération de Kinshasa en 2004 et dans les autres agglomérations urbaines en 2005 : performances, insertions, perspectives*, INS, Kinshasa, septembre 2007, 42 p.

Joshi A., Prichard W., & Heady C., « Fiscalisation de l'économie informelle : dés, possibilités et questions en suspens », *Résumé des Recherches*, Numéro 3 – Octobre 2013.

Henderson D., « Measuring Economic Freedom and Assessing Its Benefits », *Agenda - A Journal of Policy Analysis and Reform*, 1997, 4(2), 209-216.

Latouche S. *L'économie informelle dans le tiers monde*, Edition La Découverte, coll « Repères », 123p.

Madio, « Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo : Performances, insertion, caractéristiques, perfections », Enquête phase 2, INSTAT, octobre, 1995, 49 p.

- Morrisson C, & Mead D, « Pour une nouvelle définition du secteur informel », *Revue d'économie et de développement*, 1996, N°3, pp.3-26 ;
- Morrisson C, Solignac Lecomte H.-B., Oudin X. (1994), *Micro-entreprises et cadre institutionnel dans les pays en développement*, Paris, ocde, Centre de développement
- Morrisson C. Mead D. (1996), Pour une nouvelle définition du secteur informel, *Revue d'économie du développement*, n° 3, p. 3-26.
- OECD/IMF/ILO/CIS STAT, *Mesurer l'économie non observée : manuel, Organisation de coopération et de développement économiques*, Paris : OECD/IMF/CIS STAT, 2002, 260p.
- Olken B. A., & Singhal M., « Informal Taxation », *American Economic Journal: Applied Economics*, 2011, 3(4) pp.1–28.
- Oudin X. (1991), L'activité informelle face à l'impôt, in *Les pratiques juridiques, économiques et sociales informelles*, Actes du Colloque de Nouakchott, éd. J.-L. Lespès, Paris, puf, p. 419-430.
- Prichard W.S., & Van den Boogaard V., « The Pervasiveness and Relative Prosperity of Informal Taxation in Post-Conflict Sierra Leone », *ICTD Working Paper*, 2016.
- Prudhomme R. « Informal Local Taxation in Developing Countries », *Environment and Planning C: Government and Policy*, 1992, 10(1), pp.1–17.
- Raeymaekers T., « Protection for Sale? War and the Transformation of Regulation on the Congo-Ugandan Border », *Development and Change*, 2010, 41(4), pp.563–87.
- Roubaud F., « La mesure statistique du secteur informel en Afrique : les stratégies de collecte des données », *Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne*, 10 au 14 Mars 1997, Bamako, pp 81-96.
- Roubaud F., *L'économie informelle au Mexique : de la sphère domestique à la dynamique macroéconomique*, Kartala-Orstom. 1994.
- Sethuraman S V., « Le secteur urbain non structuré : concept, mesure et action », *Revue Internationale du travail*, Genève, 1976, 114 (1), pp.79-92.
- Sethuraman S.V., *The Urban Informal Sector in Developing Countries: Employment, Poverty and Environment*, Genève :International Labour Office, 1981, 225p.
- Soto (de) H., *L'autre sentier, la révolution de l'informel dans le tiers monde*, Paris : La Découverte, 1994, 244p.
- Tanzi V., « Potential income as a tax base in theory and practice », in V. Tanzi, *Public Finance in Developing Countries*, chap. 13, Ed. Edward Elgar, 1991, 249 p.
- Tauber G. et Tadesse H. , « Presumptive Taxation in Sub-Saharan Africa, Experiences and Prospects », *FMI Working Paper*, n° 96/5, janvier, 1996
- Thill J., et al., *Fiscalité et ajustement structurel en Afrique francophone*, Paris : Ministère de la Coopération et du Développement, avril, 1991, 307 p.